LE GIPE vous propose...

La Gazette des Saisonniers

www-emploi-saisonnier-saint-lary.fr

2023, un attachement au territoire !

N°10 - Septembre 2023

Un partenariat avec la Vendée
Recherche de personnel page 3

Les outils orientation de laRégion
Une mine d'information pour vos projets professionnels page 4

Compte Personnel de Formation
ce qui change page 5

Dossier:
Auto-Entreprise, des nouveautés page 6,7

Zoom Logement:
Logement Saisonnier page 8,9

Formation sur le territoire
Apprenez l'espagnol à Ancizan page 11

Zoom Talents
Saisonnier et écrivain en herbe page 10
Entretien avec Eymeric Bihan

AU DOS : Formation en langue espagnole à Ancizan

Guichet Initiative Pluriactivité Emploi
Galerie Commerciale
65170 Saint-Lary-Soulan
Tél : 05.62.40.08.14
gipe65@perenne.org

LE MOT DU PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'attractivité de notre territoire Aure Louron démontrée chaque année par la fréquentation exponentielle de touristes, nécessite le recrutement de travailleurs saisonniers de plus en plus nombreux. Tel que le nombre de logement à leur offrir est insuffisant, et, des employeurs ont déjà connu un refus d'embauche faute de solution pour le logement….

Ce phénomène, pas unique sur le département, a conduit l'Observatoire de l'Habitat des Hautes-Pyrénées à réaliser une étude sur le logement des travailleurs saisonniers dans les stations de montagnes. Une enquête a été réalisée durant la saison dernière auprès des employeurs et des saisonniers, de laquelle il ressort que 63% de la main d'œuvre a besoin d'un logement, et que 42% des saisonniers sont insatisfaits de leur logement : loyers trop importants, distance de l'offre disponible lieu d'emploi, logements sur occupés et confort des logements insuffisant.

De nombreux efforts ont été fait par les collectivités, mais nous savons que ce n'est pas suffisant et nous devons travailler pour répondre à ce besoin, car au-delà des saisonniers, c'est la question du logement à l'année qui se pose également, que ce soit à l'achat ou à la location, il y a une inadéquation entre les prix d'acquisition ou de location des logements et la capacité financière des salariés, il est difficile de s'installer sur notre territoire et la démographie s'en ressent….

Nous nous devons tous d'agir en accueillant correctement nos travailleurs et en rénovant nos logements, il en va de la vitalité économique du territoire.

Pour rappel, la communauté de communes Aure Louron vous aide et vous accompagne pour vos travaux dans le cadre de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat), notre prestataire URBANIS est à votre disposition en appelant le 05 59 27 00 27.
N'hésitez pas à prendre rendez-vous !

Philippe CARRERE
Président de la Communauté de Communes Aure Louron

LE GIPE, labellisé France Services A SAINT-LARY-SOULAN

vous propose une aide pour les démarches administratives

sur les thèmes de la formation, l'emploi, la retraite, la prévention santé, l'état civil et la famille, la justice, le budget (impôts, surendettement, litige consommation), le logement, la mobilité...
Actualisation, inscription demandeur d'emploi, **affiliation à la Sécurité Sociale, dossiers retraite, CSS...**
Relais avec les différents partenaires, Pôle-Emploi, CAF, CPAM, Maison Départementale de la Solidarité, ADIL, CIDFF...
Permanences de la Mission Locale, de CAP EMPLOI et du CIDFF dans les locaux du GIPE.

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

LE GIPE, agréé au titre du Service Public Régional d'Orientation

vous aide à trouver un emploi :

Diffusion d'une liste d'offres d'emploi. Pour cela, il faut venir avec votre CV ou si vous ne pouvez pas vous déplacer, l'envoyer à candidatures@perenne.org / Mise en relation en fonction de vos compétences et de vos attentes auprès des employeurs adhérents
Possibilité d'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation et copies.
Offres d'emploi également accessibles sur le site internet www.emploi-saisonnier-saint-lary.fr

GIPE
Maison du travail saisonnier
Le temps de la pluriactivité

vous accompagne dans vos projets formation : aide au montage du dossier, lien avec les organismes de formation...

A VOS AGENDAS !

Forum Emploi Saisonnier

Prochain forum pour l'emploi
le Vendredi 6 octobre 2023 de 9h à 14h.
Inscription à partir de 8 heures
(Salle des sports de Saint-Lary-Soulan).

Les ateliers numériques reprennent !

Début septembre !

Le GIPE vous proposera de nouveau des ateliers informatiques avec pour objectif de vous rendre plus autonome.
Ces ateliers auront lieu à :
Sarrancolin, Bordères Louron, Ancizan et Saint-Lary, **un mercredi sur deux**.

Vous pouvez venir avec votre ordinateur, votre tablette ou bien nous pouvons vous mettre à disposition le temps de l'atelier un ordinateur portable.
Le planning est disponible sur demande au GIPE et l'**inscription est obligatoire**.

Le GIPE se déplace... PErMaNeNcEs

Les Jeudis sur le territoire !

Le GIPE organise des permanences à Ancizan, Bordères Louron, Loudenvielle et Sarrancolin les jeudis (planning disponible sur le site internet du GIPE)

Vous y trouverez une aide sur toutes les démarches emploi-formation-orientation professionnelle (aide à la réalisation de CV, lettre de motivation, propositions d'offres d'emploi…) ainsi qu'une aide à la réalisation de démarches administratives.
Venez à notre rencontre sur les vallées!

N'hésitez-pas à nous contacter pour tous renseignements au GIPE 05.62.40.08.14

De la Mer à la montagne

Le GIPE noue un partenariat avec Vendée Expansion

Vendée Expansion et le GIPE de Saint Lary Soulan souhaitent mettre en œuvre des actions et évènements communs afin de favoriser l'emploi et la mobilité des travailleurs saisonniers.

L'année 2023 marque le début de ce partenariat. Les deux territoires s'engagent à pérenniser celui-ci par d'autres évènements et actions de communication dans les années à venir.

Un premier événement a été organisé par Vendée Expansion sur la commune de Saint Lary Soulan avec un Job Dating proposé aux saisonniers des vallées d'Aure et du Louron le 27 Mars 2023.

Cet événement a permis aux travailleurs saisonniers désireux de faire une saison d'été en Vendée de rencontrer des socio-professionnels de ce territoire proposant des offres d'emploi et de logements.

Le concept était de mettre en place des rendez-vous avec les employeurs de la Vendée sous un format moins conventionnel, qui permette de favoriser la spontanéité des échanges. Vendée Expansion a donc cherché un lieu, lui permettant d'organiser cet évènement et a choisi l'Izard Café Central à Saint-Lary-Soulan, qui a accepté d'accueillir ce JOB DATING sur une partie de l'espace de son établissement.

Vendée Expansion et leurs partenaires, la Chambre de Commerce et d'industrie de La Roche-Sur-Yon, l'UMIH Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie et la Fédération Vendéenne de l'Hôtellerie de Plein Air ont pu rencontrer une dizaine de candidats.

Le GIPE a également pour objectif de proposer les offres d'emploi d'hiver des vallées d'Aure et du Louron aux candidats vendéens et ainsi d'attirer de nouveaux saisonniers.

Le GIPE va réaliser le même type d'action et a prévu de se rendre fin août en Vendée. Une rencontre est prévue avec les élus locaux de leur territoire, quelques offices de tourisme et la CCI, pour échanger ensemble autour du principe de la Maison des Saisonniers.

L'après-midi, un job dating est organisé à Saint-Jean-de-Monts, afin de recueillir des candidatures pour la saion d'hiver et présenter le territoire et ses opportunités d'emploi.

Cette action s'inscrit dans la même logique que des partenariats déjà mis en place par le GIPE avec des territoires du littoral afin de favoriser la complémentarité été/ hiver pour les travailleurs saisonniers.

En effet, l'association du GIPE se charge de promouvoir l'attractivité territoriale des vallées d'Aure et du Louron afin d'attirer de nouveaux profils de professionnels et de proposer davantage de candidats aux entreprises des vallées.

LE GIPE a déjà l'habitude de communiquer sur les offres de ses entreprises adhérentes auprès de la Maison Départementale de l'emploi saisonnier de Charente Maritime, Maison de Travail Saisonnier du Cap d'Agde et du Grand Narbonne, le Point Emploi de Terre de Camargue notamment.

Zoom Orientation

Les différents outils de la Région pour mieux vous orienter, pour vous former

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

Le portail www.meformerenregion.fr de la Région Occitanie est une "mine d'or" pour vous aider à vous orienter et à vous former : guides ID Métiers, agendas des événements, actualités et outils d'orientation vous sont proposés.

Pour s'orienter?

Un de ces nouveaux outils s'appelle **"Mon Parcours Formation Métiers"** l'outil numérique pour découvrir les opportunités de métiers et d'emplois.

Vous cherchez à vous réorienter vers un nouveau métier, vous n'avez pas d'idée sur le métier à choisir ou encore, vous avez une idée et souhaitez vérifier la cohérence de votre projet, cette plateforme est faite pour vous !

*Pour explorer les métiers qui correspondent à votre profil, avec en détail les compétences requises pour chacun d'entre eux,
*Pour explorer d'autres métiers ou secteurs pour lesquels vous avez en partie les compétences mais auxquels vous n'auriez pas forcément pensé,
*Pour accéder à des formations qui vous permettront d'optimiser votre employabilité
*Pour connaître le marché actuel de l'emploi,ainsi qu'un lien vers les offres de Pôle Emploi en temps réel.

Comment s'y prendre ?

Il faut tout d'abord créer un compte. Vous définissez votre profil en répondant à l'oral ou à l'écrit, à quelques questions sur ce qui vous motive et sur vos expériences.

Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, importer votre CV, bilan de compétences et définir vos contraintes.

L'intelligence artificielle analyse le tout et vous propose :

-Des cartes de compétences avec lesquelles vous pourrez jouer : ajuster, modifier, supprimer ou ajouter autant de cartes que vous le souhaitez…

-Les compétences les plus demandées par les employeurs pour chacun des métiers proposés.

-Le nombre d'offres d'emploi sur le territoire choisi et les perspectives.

-Des formations auxquelles vous pourrez vous inscrire.

-Une liste de contacts ciblés qui vous permettront de mener à bien votre projet.

Cet outil ne remplace pas l'accompagnement réalisé par un conseiller ou un professionnel de l'insertion mais vous aide dans votre reflexion. Le GIPE, labellisé Service Public Régional d'Orientation peut vous accompagner dans l'utilisation de cet outil et dans le suivi de votre projet professionnel.

Venez nous rencontrer !

Quiz : Quels métiers pour moi ?

Quel que soit votre âge ou votre profil, 24 questions vous sont proposées dans le but de vous aider à mieux vous connaître. Vous pourrez ainsi, à partir de vos traits de personnalité, vos aptitudes, vos centres d'intérêts et vos envies, cibler un certain nombre de métiers qui vous correspondent.

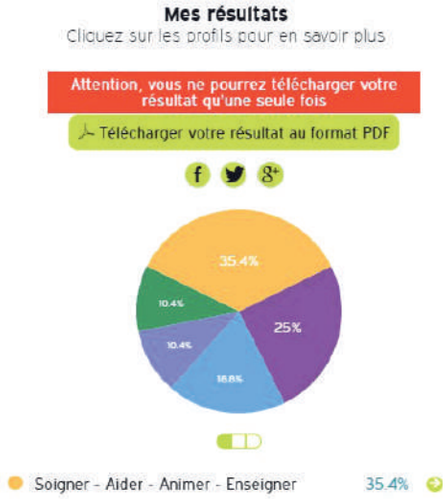

Le Quiz "Quels métiers pour moi ?" est développé par l'Onisep Occitanie avec la participation du Carif-Oref Occitanie pour l'adaptation au portail Me former en Occitanie.

Et pour se former?

Vous pouvez indiquer votre profil (collégien, lycéen, étudiant, apprenti, demandeur d'emploi, salarié, dirigeant d'entreprise) et lancez une recherche en indiquant le nom de la formation ou du métier recherché, et vous aurez un aperçu des différentes formations existantes en région Occitanie avec les coordonnées des organismes de formation.

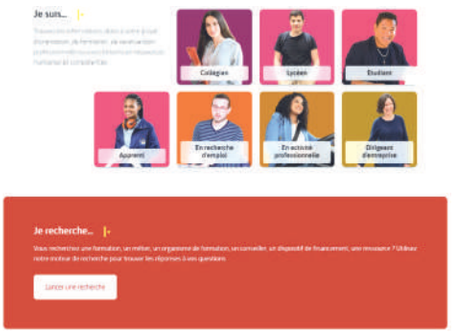

Afin de renforcer l'égalité d'accès à la formation professionnelle, la Région Occitanie a développé le dispositif Occitanie e-formation qui comprend :

une offre de formation à distance et tutorée à destination de tous les demandeurs d'emploi désirant se former quel que soit leur lieu d'habitation,

une offre de formation 100% en ligne et en autoformation à destination de tous les demandeurs d'emploi,

un réseau de tiers-lieux e-formation permettant aux demandeurs d'emploi qui ne disposent pas des conditions matérielles adaptées ou résidant dans les zones blanches de suivre leur formation.

Quelques exemples de domaines de formation 100% en ligne :

informatique, prévention/santé, enseignements généraux, management/entrepreunariat/marketing, langues, secrétariat/comptabilité/ressources humaines...

Projet Professionnel

CPF: les nouveautés

Quels changements en 2023?

Le démarchage commercial des titulaires d'un compte personnel de formation (CPF) est désormais interdit. C'est ce qu'indique la loi publiée au Journal officiel du 19 décembre 2022.

Toute prospection commerciale auprès des titulaires de CPF est désormais interdite, que ce soit par téléphone, par SMS, par courrier électronique ou via les réseaux sociaux en ligne.

L'interdiction porte sur :

-La collecte de données personnelles, notamment le montant des droits inscrits sur le compte « moncompteformation », et les données d'identification permettant d'y accéder. ;

-La proposition de contrat portant sur des actions de formation relevant du CPF (sauf s'il s'agit de sollicitations en lien direct avec une action en cours).

Tout manquement à cette interdiction est passible d'une amende administrative de: 75 000 € pour une personne physique ; 375 000 € pour une personne morale. La loi prévoit que l'ensemble des organismes de formation soient référencés sur le portail Moncompteformation.gouv.fr et autorise la Caisse des dépôts, gestionnaire de l'application, à supprimer de ce référencement tout organisme ayant pu procéder à un démarchage de ce type.

Le recours à la sous-traitance par ces organismes de formation, pour exécuter des actions de formation, doit par ailleurs faire l'objet d'un décret qui en précisera les modalités.

À noter : Un amendement a été inséré à la loi de finances pour 2023, prévoyant une participation du salarié au coût d'une action de formation, d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'un bilan de compétences effectué dans le cadre du CPF.

Cette participation pourrait être proportionnelle au coût de la formation, dans la limite d'un plafond, ou fixée à une somme forfaitaire. Les demandeurs d'emploi et les salariés dont l'employeur finance une partie de ce coût en seront exonérés. Un décret à paraître doit en préciser les modalités.

À savoir :

En cas de litige entre un salarié lanceur d'alerte et son employeur, les juges du Conseil des prud'hommes peuvent condamner l'employeur à abonder le compte personnel de formation (CPF) du salarié ayant lancé l'alerte jusqu'au plafond global de 8000€.

Cette sanction complémentaire s'applique aussi aux personnes ayant aidé le lanceur d'alerte ou aux personnes en lien avec le lanceur d'alerte et ayant fait l'objet de mesures de sanctions de la part de leur employeur. C'est ce que prévoit un décret du 28 décembre 2022.

FRANCE CONNECT

Pour sécuriser « Mon compte formation », l'achat de formations passe désormais par FranceConnect+

Pour lutter contre les escroqueries croissantes, l'achat de formations sur votre compte CPF passe désormais par FranceConnect+ et **l'Identité Numérique de La Poste.**

Reste à charge nouveauté!!

Le CPF en 2023 devrait être soumis à un reste à charge pour les usagers. Cette autre nouveauté est un peu moins réjouissante. Un amendement en ce sens a été ajouté à la loi de finances 2023.

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Une fois cet amendement en vigueur, vous devrez débourser une somme pour pouvoir vous inscrire à une formation CPF, et ce, même si vos droits sont suffisants pour la financer en totalité. Ce « ticket modérateur » devrait également être mis en place pour les bilans de compétences et les VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Les modalités restent encore à définir. Cette participation financière par les usagers pourrait être établie proportionnellement au montant de la formation, ou se matérialiser par un forfait fixe. Les formations co-construites avec l'employeur et celles requises par les demandeurs d'emploi ne seraient pas concernées par cette mesure.

Le montant des droits et les modalités d'utilisation restent identiques.

Tout comme en 2022, le compte CPF sera alimenté à hauteur de :

500 € (ou 25 heures pour les agents publics) ;

800 € (ou 50 heures) pour les bénéficiaires les moins diplômés.

Notez que si le temps de travail est inférieur à la moitié de la durée légale ou conventionnelle, ces sommes sont recalculées au prorata du temps travaillé.

Autre modalité qui reste la même, l'utilisation des crédits se fait toujours à la discrétion du bénéficiaire. Vous seul décidez des droits que vous mobilisez et pour quelle formation. Votre employeur ne peut pas vous obliger à utiliser votre CPF et vous n'êtes pas tenu de l'informer de votre projet, sauf si vous effectuez votre formation sur votre temps de travail.

À savoir : ceci est valable pour les salariés du secteur privé. Les fonctionnaires, eux, doivent obtenir l'accord de leur employeur pour utiliser leur CPF.

Dossier

Auto-entrepreneur, quelques infos en bref

Vous créez
CE QUI CHANGE POUR

C'est une forme d'entreprise simplifiée. Concernant ce statut, il y a un montant maximum de Chiffre d'Affaires annuel à ne pas dépasser pour pouvoir prétendre à ce statut.
•Pour les activités de commerce et de fourniture de logement : 188 700 €
•Pour les activités de prestations de services ou les activités libérales : 77 700 €
•Si vous exercez une activité réglementée (exemple : restaurateur, agent immobilier, coiffeur….), vous êtes soumis à l'accomplissement de certaines formalités préalables.
•le micro-entrepreneur paie des cotisations sociales calculées proportionnellement à son chiffre d'affaires (régime micro-social). Il n'est pas assujetti à la TVA. Néanmoins, il n'en devient redevable que si son chiffre d'affaires excède certains seuils. Cette franchise en base de TVA lui permet de ne pas la facturer à ses clients et d'être dispensé de déclaration.

SITES OFFICIELS & CONSEILS

Vous pouvez trouver les informations principales sur le site de l'état : **Entreprendre.Service-Public.fr**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
Entreprendre.Service-Public.fr
Le site officiel d'information administrative pour les entreprises

Attention, il existe beaucoup de sites frauduleux et des sites qui proposent de faire les démarches pour vous mais contre rémunération.
Les démarches sur le site de l'Etat sont gratuites, assurez-vous qu'il s'agit du bon site.

Quelles sont les démarches pour ouvrir son auto-entreprise ?

Depuis le 1er janvier 2023, les formalités pour devenir auto-entrepreneur sont à réaliser en ligne sur un guichet unique qui centralise les démarches avant de les transmettre au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) dont vous dépendez.
Votre Centre de Formalités des Entreprises varie en fonction de l'activité choisie. Il s'agit des Urssaf auto-entrepreneur pour les activités libérales, des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) pour les activités commerciales, des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) pour les activités artisanales et des Greffes des Tribunaux de Commerce pour les agents commerciaux.
Guichet unique en ligne : portail de l'INPI le portail des e-procédures **https://procedures.inpi.fr/?/**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
inpi
PORTAIL E-PROCÉDURES
VOS DÉMARCHES ET VOS TITRES EN LIGNE

Bienvenue sur le portail e-procédures

Le portail e-procédures vous permet d'effectuer vos demarches de :

- Création, modification, cessation d'entreprise
- Titres de propriété industrielle

Des organismes spécifiques peuvent aussi vous aider en présentiel.
Les chambres consulaires : la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, organisent des réunions d'informations collectives gratuites sur Tarbes ou en distanciel pour lesquelles il est cependant nécessaire de s'inscrire afin de pouvoir y participer.
Chambre de Commerce et d'Industrie Tarbes : réunions tous les 15 jours « Prêts à vous lancer », appeler ou consulter le site internet pour s'assurer des dates et s'inscrire : **05 62 51 88 88**
tarbes.cci.fr
https://www.tarbes.cci.fr/agenda/atelier-pret-a-vous-lancer/407/0

Chambre des Métiers et de l'Artisanat Tarbes :
Les réunions d'informations : des réunions gratuites et ouvertes à tous sont organisées chaque vendredi matin de 9h à 11h30; elles permettent de mieux cerner les démarches clés à prévoir pour concrétiser son projet. Pour se renseigner : **05 62 56 60 60**

Le GIPE/ France Services à Saint-Lary-Soulan : peut aussi vous aider en ce qui concerne les démarches en ligne pour créer votre auto entreprise sans pour autant se substituer aux organismes dédiés. Si vous avez besoin d'un **premier niveau d'information**, n'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous au : **05.62.40.08.14**

GIPE

votre entreprise !

LES AUTO-ENTREPRENEURS !

Une auto-entrepreneuse témoigne !

Entretien avec Léa MARCERON récemment installée comme prothésiste ongulaire à Guchen, elle a créé son auto entreprise.

Léa comment avez-vous eu l'idée de vous diriger vers ce métier?

« J'ai toujours été très attirée par les métiers de la beauté et de l'esthétique tout en ayant un goût prononcé pour le dessin et de bonnes aptitudes dans cette activité que j'exploitais dans le cadre de mes loisirs.
J'avais envie d'exercer un métier plus en accord avec mes aspirations esthétiques sans pour autant abandonner mon activité salariée. J'ai décidé de regarder les formations qui me permettraient de pouvoir travailler dans un secteur qui correspond davantage à mes aspirations et celui de prothésiste ongulaire m'est alors apparu comme une évidence».

Quelle formation avez-vous suivie ?

« Ayant déjà travaillé depuis plusieurs années en tant que salariée, j'ai pu capitaliser un crédit de formation sur mon compte CPF*, et en cherchant les formations éligibles dans ce cadre de ce financement, j'ai pu trouver un centre de formation qui proposait celle de prothésiste ongulaire sur Tarbes. Une formation de quatre mois avec des cours pratiques en présentiel qui me correspondaient parfaitement.
Cette formation est très complète et aborde à la fois le côté théorique, les normes d'hygiène, et la pratique de différentes techniques : pose et dépose de semi permanent, de capsules américaines, des ongles en gel et aussi l'aspect décoratif : french, baby boomer, nails art notamment… Il est vrai que le fait que je sache bien dessiner, m'aide aussi beaucoup et me permet de proposer des créations originales en terme de nails art notamment et de répondre à des demandes spécifiques de la part de mes clientes».

Comment avez-vous fait pour définir le statut de votre entreprise?

« Je cherchais un statut qui puisse se combiner facilement avec mon activité salariée et qui ne soit pas trop lourd à mettre en place d'un point de vue administratif. J'ai longuement discuté avec une prothésiste d'un autre secteur géographique qui avait elle-même ce statut et après réflexion, ce statut semblait la solution la plus adaptée à ma situation».

D'un point de vue administratif justement, comment les démarches se sont-elles passées pour vous ?

« J'étais un peu stressée à ce sujet-là, je me suis bien renseignée et j'ai pu bénéficier de l'aide du GIPE car toutes les démarches se font désormais en ligne par le biais d'un guichet unique qui fait le lien avec les différents interlocuteurs. Il s'agit du portail de l'INPI le portail des e-procédures https://procedures.inpi.fr/?/

Finalement créer son auto entreprise est une démarche plutôt rapide et simple à mettre en place et après un mois je disposais de tous les éléments pour pouvoir commencer à travailler. J'ai commencé mon activité depuis un mois et petit à petit ma clientèle se développe, le bouche à oreille commence à faire ses effets».

Comment se passe votre récente installation ?

« Je suis ravie ! Je reçois désormais ma clientèle à Guchen. J'ai de plus en plus de rendez-vous alors que je commence juste à mettre l'accent sur ma communication. J'avoue que le bouche à oreille me fait bonne presse et participe largement au développement de cette activité que j'ai beaucoup de plaisir à exercer.
Je communique principalement via les réseaux sociaux et je dispose désormais de Flyers que je suis en train de mettre à disposition de manière à me faire mieux connaître».

*Compte CPF : Le Compte Personnel de Formation (CPF) permet d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.
Chaque personne dispose, sur le site officiel moncompteformation.gouv.fr d'un espace personnel sécurisé lui permettant de s'identifier sur son Compte Personnel de Formation (CPF).
Ce site lui permet également :

- d'accéder aux informations qui le concernent (par exemple : le crédit en euros enregistré sur son compte);
- d'obtenir des informations sur les formations auxquelles il peut recourir dans le cadre du Compte Personnel de Formation (les formations éligibles au Compte personnel de formation);
- d'avoir un premier niveau d'information sur les financements de formation;
- d'avoir accès à des services numériques en lien avec l'orientation professionnelle comme le service gratuit du conseiller en évolution professionnelle (CEP). En savoir plus sur mon-cep.org.

LES PARTENAIRES DU SECTEUR DE L'HABITAT SE PENCHENT SUR LE LOGEMENT DES SAISONNIERS

RELANCE DE L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Le vendredi 30 juin 2023, l'observatoire départemental et partenarial de l'habitat des Hautes-Pyrénées (ODPH), qui rassemble 23 acteurs des politiques de l'habitat dans le département, s'est réuni sous la présidence du préfet Jean Salomon.
Cet observatoire relancé en 2022, vise à soutenir les territoires dans la définition de leurs politiques en matière d'habitat. Ainsi il réalise en propre des études et met à disposition des territoires, un ensemble de données et d'outils d'analyse. Ce service est particulièrement apprécié des collectivités qui disposent parfois de moyens limités en ingénierie. L'observatoire permet également de mutualiser des financements croisés et de lancer des appels d'offre auprès de bureaux d'étude extérieurs pour la réalisation d'études portant sur des thématiques spécifiques.

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES LIEUX DES BESOINS EN LOGEMENTS DES SAISONNIERS EN STATION DE MONTAGNE

Ces partenaires ont souhaité dresser un état des lieux des besoins en logements des travailleurs saisonniers en stations de montagne. Sur la base d'une enquête mobilisant plus de 230 saisonniers ainsi que 100 employeurs locaux, le diagnostic a mis en exergue les différentes problématiques rencontrées par les travailleurs saisonniers, les employeurs et les collectivités locales.

L'étude précise que :
•les besoins en recrutements des Hautes-Pyrénées couvrent 41 % des projets d'embauche à l'échelle des Hautes-Pyrénées ;
•60% des recrutements sont jugés difficiles en 2022 contre moins de 32 % en 2017 ;
•75 % des travailleurs interrogés témoignent de grosses difficultés dans la recherche de leur logement ;
•Les employeurs sont particulièrement pénalisés et 68 % d'entre eux déclarent avoir essuyé un refus d'embauche de la part des saisonniers faute de solutions de logement.

Les motifs invoqués sont nombreux : sur-occupations, précarité énergétique, distance par rapport au lieu d'emploi….Dans un marché tourné vers les locations saisonnières, la rareté de l'offre et les niveaux élevés des loyers constituent les principaux obstacles pour loger les saisonniers quels que soient leurs profils.
Les conséquences pour les employeurs se traduisent par une difficulté croissante à fidéliser des saisonniers provenant de l'extérieur du département et qu'ils s'attachent pourtant à former.
Les représentants des métiers du ski expriment notamment une certaine inquiétude pour l'avenir compte tenu de la tension du marché immobilier ne permettant pas à des ménages de se fixer sur le territoire.
Se pose également la question des saisonniers dits « itinérants » logeant dans des camions ou campings mais ne disposant pas de sites d'accueil dédiés et équipés des services attendus.

C'est donc un ensemble de solutions qu'il convient d'initier pour améliorer cette situation. Il s'agira prioritairement de favoriser la coordination des acteurs et mieux structurer un service « clé en main » au profit des saisonniers, des employeurs et des propriétaires bailleurs qui renoncent parfois à remettre leurs biens sur le marché locatif dans un environnement administratif jugé parfois trop complexe.

Enfin, la feuille de route gouvernementale 2023-2025, co construite avec les branches professionnelles du tourisme et déclinée en 15 engagements pour améliorer l'emploi des travailleurs saisonniers dans le tourisme, apporte des pistes et des outils à mobiliser au plus près de nos territoires.

Parmi les engagements du gouvernement, celui qui porte sur le logement est intitulé "Encourager l'offre de logement pour les saisonniers" et met en avant :

-Création d'une plateforme recensant les offres de logements pour les saisonniers dans les parcs publics, associatifs ou sociaux
-Ouvrir les chambres des internats scolaires et universitaires à la location pour les saisonniers pendant la période estivale
-Encourager les propriétaires privés à mettre en location leur logement au profit des travailleurs saisonniers par la promotion d'un dispositif fiscal
-Accompagner les dispositifs existants de mobilisation de logements du parc social
-Évaluer et améliorer le bail mobilité au profit des saisonniers
-Poursuivre une logique d'expérimentations et de création de nouvelles solutions sur les zones touristiques

Zoom Logement

Visale, la garantie qui accompagne les locataires et sécurise les bailleurs.

L'accès au logement peut se révéler complexe et inéquitable, particulièrement pour les jeunes, les travailleurs saisonniers et les salariés entrant dans un emploi, et ne disposant pas de garanties suffisantes. Pour répondre à cette problématique et afin de sécuriser les bailleurs qui redoutent les impayés, Action Logement a créé la garantie Visale.

Depuis 2016, cette garantie, 100 % gratuite, permet de renforcer le dossier du candidat locataire et de sécuriser les revenus locatifs du bailleur pendant toute la durée du bail (dans la limite de 36 mensualités d'impayés de loyers et charges (1)). Elle propose une couverture supplémentaire en cas de dégradations locatives (2) pour les logements du parc privé. Véritable alternative à la caution parentale, Visale a aujourd'hui acquis la confiance de nombreux partenaires bailleurs et a contribué à loger plus de 700 000 ménages.

Visale s'adresse à tous les jeunes de 18 à 30 ans, aux salariés (à partir de 31 ans), en contrat saisonnier, CDI en période d'essai, CDD depuis moins de 6 mois, en promesse d'embauche ou mutés ou ayant un revenu ≤ 1 500 € net par mois(3), et aux locataires souhaitant louer un logement dans le cadre d'un bail mobilité.

L'accès en ligne est simple, rapide et sécurisé. Le visa est rapidement délivré au futur locataire. Le bailleur obtient son contrat de cautionnement en moins de 15 minutes. Le bail peut alors être signé.
Dès qu'un impayé est déclaré, le bailleur est remboursé rapidement. Action Logement se charge ensuite de recouvrer la créance auprès du locataire et d'engager, éventuellement, les procédures contentieuses.

Et pour encore plus de simplicité, un test d'éligibilité est proposé : en quelques clics, locataire et bailleur vérifient s'ils peuvent bénéficier de la garantie Visale. Un vrai gain de temps !

Plus d'informations sur **visale.fr**

(1) Dans la limite de 9 mois pour les étudiants et alternants qui entrent dans un logement du parc social.
(2) Ces frais sont couverts dans la limite de deux mois de loyer et charges en complément du dépôt de garantie.
(3) Hors prime, hors heure supplémentaire, ce qui peut correspondre à un salaire brut maximum de 2 000 €/mois.

Aide soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

ZOOM Formation

Formez-vous en langue espagnole cet automne !

Le GIPE a mis en place sur 8 années consécutives des formations en langue espagnole en partenariat avec le Centre d'Etude des Langues de Tarbes qui délocalisait des sessions de formation à Saint-Lary-Soulan au mois de Novembre.

Depuis deux ans maintenant, malgrè une forte mobilisation de l'équipe du GIPE, il n'a pas été possible de poursuivre cette action avec le centre Purple Campus qui remplace le Centre d'Etude des Langues. Mais le GIPE n'a pas renoncé à la possibilité de proposer cette opportunité aux habitants de nos vallées.

Aussi, lorsqu'Azucena Munido, formatrice en espagnol, a contacté le GIPE afin de créer un partenariat, l'équipe dirigeante a répondu tout naturellement favorablement.

LA FORMATRICE

Azucena est espagnole, née en France. Après avoir créé et géré un restaurant aux spécialités espagnoles durant quinze ans en Côte d'Ivoire, ayant été commerçante pendant dix ans en France, elle enseigne désormais depuis 2010 sa langue natale: l'espagnol.

En 2012, "j'ai créé mon Organisme de Formation. Depuis, j'ai fait certifier mon organisme et je m' engage à respecter les 10 critères de la charte déontologique CPF des Acteurs de la compétence soutenue par CCI France".
“L’apprentissage des langues étrangères est un atout pour l’individu, l’entreprise et l’économie”.

C'est une véritable chance d'avoir sur le territoire un organisme de formation possédant toutes les certifications réglementaires qui garantissent le sérieux de la formation et l'opportunité pour le GIPE de proposer à tous, de nouveau, la possibilité de se former en espagnol.

UNE FORMATION SUR MESURE

Le programme est adapté en temps réel à vos progrès, le planning et le nombre d'heures en fonction de votre disponibilité. Elle peut se faire individuellement ou en petits groupes. Il s'agit de cours conçus sur mesure après un entretien s'adaptant à vos besoins et objectifs individuels.
Azucena Munido oriente l'apprentissage en fonction de votre métier et de vos centres d'intérêts.
Le rythme s'adapte à vos possibilités et à vos objectifs. Cette formation est accessible aux personnes à mobilité réduite en présentiel ou en distanciel.

QUEL FINANCEMENT ?

Cette formation est ouverte à tout public, salariés, demandeurs d'emploi, chefs d'entre-prise. Pour les salariés et ou demandeurs d'emploi, elle est eligible au Compte Personnel de Formation. Vous pouvez créer votre espace personnel et le consulter pour connaître votre crédit formation. En tant que salarié, un financement par votre OPCO: OPérateur de COmpétence (organismes agréés par l'état, chargés de financer et d'accompagner la formation professionnelle) peut-être envisagé. Pour les dirigeants d'entreprise le Fonds d'Assurance Formation (L'Agefice, FIFPL,..) peut être sollicité.
Dans tous les cas, Azucena Munido vous proposera un devis personnalisé adapté à vos moyens.
Le GIPE pourra vous aider dans vos démarches de recherche de financement, n'hésitez à nous contacter.

PAROLES DE STAGIAIRES

Evelyne a suivi un stage avec Azucena et témoigne : "Azucena démontre de solides compétences pédagogiques. Elle sait créer un environnement d'apprentissage stimulant et interactif pour ses élèves. Elle adapte ses méthodes d'enseignement en fonction du besoin et du niveau de chaque élève, ce qui favorise une progression efficace.

C'est une personne passionnée par l'enseignement de l'espagnol. Elle est dévouée à aider ses élèves à réussir et à obtenir leurs objectifs linguistiques. Sa passion se reflète dans son approche dynamique et dans sa capacité à motiver ses élèves à s'impliquer activement dans leur apprentissage. Elle est connue pour sa patience et sa bienveillance envers ses élèves.
Elle encourage un environnement d'apprentissage sans jugement, où les erreurs sont considérées comme des opportunités d'apprentissage. Elle crée un lien de confiance avec ses élèves, ce qui favorise leur progression et leur confiance en eux.
Azucena est digne de confiance pour enseigner et aider ses élèves à atteindre leur plein potentiel linguistique. Grâce à elle, je suis heureuse de pouvoir parler l'espagnol avec un apprentissage qui n'a été que du plaisir! Je la recommande vivement à tout apprenant en espagnol! "

A QUEL MOMENT ET OU SE PASSE LA FORMATION ?

La formation vous est proposée de début septembre à fin novembre, avec des dates et une régularité restant à définir à votre convenance. Elle se déroulera au Centre Culturel d'Ancizan.

MUNIDO AZUCENA
et LE GIPE,
PARTENAIRES
POUR VOTRE
FORMATION
PERSONNALISEE
EN LANGUE ESPAGNOLE

Azucena Munido
06 77 93 33 10
a.munido3@orange.fr

https://www.sejours-holaquetal.com/: //www.sejours-holaquetal.com/

Contactez-nous !

GIPE
05 62 40 08 14
gipe65@perenne.org

https://www.emploi-saisonnier-saint-lary.fr/

ZOOM Talents

Un écrivain en vallées d'Aure et du Louron
Rencontre avec Eymeric Bihan

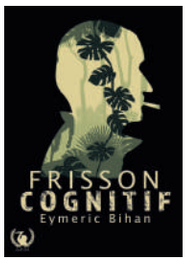

*Eymeric BIHAN lors de notre entrevue aux Délices d'Eunices à Vignec**

Un voyage en Amazonie dans un centre thérapeutique atypique, destiné à proposer une guérison aux phobiques grâce aux travaux de la société AnCog S. Une entreprise scientifique spécialisée dans l'étude cognitive qui appartient à l'inquiétant Dennis BROWN. La méthode : soigner le mal par le mal, en exposant les phobiques à leurs plus grandes peurs.
Voici la théorie, mais en pratique à vous de lire ! Des rebondissements, dans une ambiance frissonnante tropicale, en plus d'être cognitive, qui colle avec celle de l'intrigue.

Eymeric BIHAN est arrivé en vallée d'Aure en 2020, suite à la crise sanitaire du COVID, il a perdu son emploi dans une boulangerie toulousaine. Ayant un pied à terre à Vielle Aure chez son oncle, il décide de quitter son mode de vie citadin et de venir s'installer, au grand air, en vallée d'Aure dans un cadre qu'il affectionne et connait déjà.
Dès son arrivée, il travaille dans le secteur de l'aide à la personne, puis celui de l'hôtellerie restauration tout en continuant son travail d'écriture. Il s'organise de manière à pouvoir consacrer du temps à son « bébé », son premier roman, avec une organisation et une détermination à toutes épreuves !

Comment avez-vous commencé à écrire ?
« Tout d'abord, je crois que j'ai toujours eu beaucoup d'imagination, des histoires plein la tête que j'aimais conter à mes proches ou dans lesquelles je puisais pour créer des jeux.
J'ai commencé à mettre par écrit mes idées en 2010 à un moment où j'ai eu besoin de faire une introspection suite à une période difficile de ma vie, et il m'a fallu ensuite extérioriser certaines émotions. Mes proches m'ont conseillé de les coucher sur papier et j'ai commencé l'écriture ainsi.
Au départ, j'ai écrit des textes de chansons, des scénarios, des poèmes, mais pour moi-même de manière « secrète ». Un peu plus tard, j'ai décidé de montrer mes écrits à ma mère, elle a beaucoup aimé mes productions et m'a encouragé à continuer et c'est ce que j'ai fait. Elle m'a lancé le pari d'écrire un roman, pari que j'ai pris !».

Ecrire, c'est une chose, écrire un roman et parvenir à le faire éditer en est une autre…
Racontez-nous un peu ce parcours
En effet, cela est le fruit d'un vrai travail qui implique de la régularité et de l'organisation. J'ai écrit une première version du Tome 1 « Frisson Cognitif » que j'ai envoyé à des maisons d'édition et dans un premier temps j'ai essuyé une centaine de refus… Mais je croyais véritablement en mon histoire, en mon travail, je ne me suis pas découragé, j'ai poursuivi mes efforts.
J'ai alors décidé de suivre une formation d'écriture, la première de France. Une formation à distance de neuf semaines afin de me professionnaliser. C'est une formation avec des intervenants qui sont issus du milieu du livre : des auteurs, des éditeurs, des agents, mais aussi des professionnels de la communication tels que des community managers… Cette formation a été primordiale, à la fois pour la révision de mon roman mais aussi pour l'approche de la communication et des démarches à mettre en œuvre auprès des éditeurs pour les aborder plus facilement.
A la lueur de ces éclairages, j'ai entièrement repris mon manuscrit aussi bien au niveau de la structure que de l'écriture. J'ai aussi travaillé avec une correctrice et des bêta-lecteurs pour la relecture. J'ai optimisé ma façon de communiquer ayant notamment appris les codes propres au monde de l'édition.
Ma nouvelle mouture est ensuite partie chez différentes maisons d'édition dans le cadre de concours d'écriture. C'est alors que mon roman a été élu «coup de cœur» de la maison d'édition Art En Mots !
Grâce à ce prix, j'ai signé mon contrat d'édition avec cette maison pour quatre ans !
Il concerne à la fois «Frisson Cognitif» mais aussi des nouvelles qui paraitront cet automne au moment d'Halloween peu de temps après le Tome 2 de la trilogie qui sortira en septembre 2023.

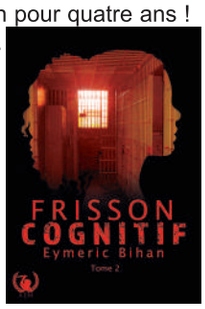

A suivre ensuite… Trois autres recueils de nouvelles et un tome 3 de «Frisson cognitif».

Le premier tome est d'abord sorti en format numérique ce 11 mai 2023 sur les principales plateformes liées à la culture, les librairies en ligne : la Fnac, Amazone, Cultura…° Le nombre de ventes en ligne ayant atteint un seuil suffisant Art En Mots l'a édité en format papier !
Je suis ravi, et suis en ce moment très actif en terme de communication et de promotion pour ce premier roman !

L'intrigue du roman se trame dans une atmosphère liée au thème de la phobie, pourquoi ce thème ?
En fait, je suis moi-même phobique, victime d'érythrophobie (peur de rougir en public) même si cela va mieux aujourd'hui. A un moment compliqué de ma vie, j'ai commencé à rougir en public et cela m'a totalement paniqué, j'ai perdu confiance en moi. Cela a parfois engendré des moqueries, ce qui n'a fait qu'aggraver la chose ! J'ai traversé une période très dure car je perdais tous mes moyens d'expression à l'oral et je me suis renfermé pour ne pas m'exposer au risque de rougir en public.
Je rêvais alors d'une solution miracle pour guérir de cette peur car cela est un cercle vicieux et il est difficile de trouver une issue même si l'on est tout à fait conscient que cette peur est excessive et irrationnelle d'un point de vue intellectuel.
J'ai alors imaginé une fiction dans laquelle la phobie sous plusieurs formes domine, dans ce centre thérapeutique expérimental pour guérir les phobiques en Amazonie qui est le cadre dans lequel se déroule principalement l'intrigue.

Quel conseil donneriez-vous à quelqu'un qui veut se lancer dans un projet qui semble hors de portée ?
Je pense qu'il faut de l'audace pour se lancer «qui ne tente rien n'a rien !» Il faut croire en son projet et surtout ne pas se décourager : ténacité et persévérance !

*Merci à Eunices ROCA « O Délices d' Eunices », traiteur, qui nous a reçu dans ses locaux à Vignec pour cette petite interview. Eunices est installée comme traiteur à Vignec.Elle confectionne des vrais délices dans le registre aussi bien traditionnel qu'exotique et dispose aussi d'une table sur réservation pour accueillir à l'occasion en petit comité.
D'un enthousiasme à toute épreuve, Eunices bouillonne d'idées, de talents et de dynamisme, une cuisine à goûter absolument.
LE GIPE a accompagné Eunices et dans sa recherche de financement de la formation du CAP cuisine et dans sa création d'entreprise.

FORMEZ-VOUS

EN ESPAGNOL

RENSEIGNEMENT
05.62.40.08.14

AVEC AZUCENA MUNIDO

LE GIPE ET L'ORGANISME DE FORMATION MUNIDO AZUCENA VOUS PROPOSENT UNE FORMATION EN ESPAGNOL ELLIGIBLE AU CPF

ENTRE SEPTEMBRE ET NOVEMBRE 2023 EN PRESENTIEL

EN VISIO TOUTE L'ANNÉE, EN IMMERSION EN ANDALOUSIE SUIVANT DISPONIBILITÉ.

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Vallées Aure & Louron COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OCCITANIE ORIENTATION
GIPE